

PLAN LOCAL D'URBANISME

DEPARTEMENT
DE LA REUNION

COMMUNE
DE SAINT-DENIS

DGA-VILLE ECOLOGIQUE
DIRECTION AMENAGEMENT,
URBANISME, PATRIMOINE
HISTORIQUE ET ARTISTIQUE



MODIFICATION SIMPLIFIEE

N° 8 DU PLU



5. BILAN DE LA CONCERTATION

DOSSIER PROJET

**DECEMBRE
2023**



REPUBLIQUE FRANCAISE

Saint Denis, le 12 OCT 2023

DGA – VILLE ECOLOGIQUE
Direction Aménagement Urbanisme
Patrimoine Historique et Artistique

ARRETE N°2460/2023

TIRANT LE BILAN DE LA CONCERTATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°8 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.103-2 et suivants, L. 104-3, L. 153-36 et suivants et R.153-20 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2004 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 26 octobre 2013 approuvant la révision du Plan Local d'Urbanisme ;

VU la délibération en date du 18 novembre 2022 approuvant la modification n°8 du Plan Local d'Urbanisme, actuellement en vigueur ;

VU l'arrêté n°715/2023 en date du 28 mars 2023 engageant la procédure de modification simplifiée n°8 du Plan Local d'Urbanisme et définissant les modalités de la concertation ;

VU le dossier de concertation mis à disposition du public ;

VU les observations formulées au registre et les courriers reçus en Mairie ;

VU le bilan de la concertation annexé au présent arrêté ;

CONSIDERANT QUE la concertation organisée du vendredi 31 mars 2023 au vendredi 06 octobre 2023 inclus s'est déroulée conformément aux dispositions prévues par l'arrêté n°715/2023 en date du 28/03/2023 ;

CONSIDERANT QUE l'observation relative au projet de modification simplifiée n°8 du PLU, recueillie dans le cadre de la concertation, porte sur la suppression de l'emplacement réservé n°498.

CONSIDERANT QUE cet emplacement réservé fait déjà partie de cette modification simplifiée n°8 du PLU de la commune de Saint-Denis.

CONSIDERANT QUE la concertation a produit tous ses effets, permettant à chacun de s'exprimer de manière satisfaisante et qu'il convient d'en tirer le bilan.

Madame La Maire de la Commune de SAINT-DENIS

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Il est pris acte du bilan de la concertation, qui s'est tenue tout au long de l'élaboration du projet de modification simplifiée n°8 du Plan Local d'Urbanisme, et qui a posé les conditions favorables à la poursuite de cette procédure de modification.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté et le bilan de la concertation en annexe seront joints au dossier de mise à disposition.

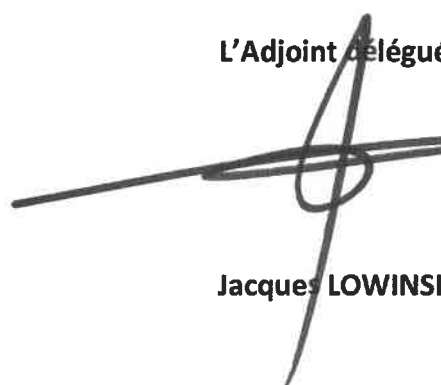
ARTICLE 3 : Le présent arrêté fera l'objet :

- D'une transmission à Monsieur le Préfet de La Réunion ;
- D'un affichage en mairie pendant 1 mois ;
- D'une mention dans un journal diffusé dans le Département ;
- D'une mise en ligne sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.saintdenis.re

Copie du présent arrêté sera adressée :

- A la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL) de La Réunion ;

L'Adjoint Délégué



Jacques LOWINSKY



ANNEXE

**BILAN DE LA CONCERTATION SUR LE DOSSIER PROJET DE MODIFICATION
SIMPLIFIÉE N°8 DU PLAN LOCAL D'URBANISME**
de la Commune de Saint-Denis

I. INTRODUCTION

1/ Par arrêté n°715/2023 du 28 mars 2023, la Maire a lancé la procédure de Modification simplifiée n°8 du Plan Local d'Urbanisme.

Elle porte sur les volets suivants :

- Suppression des emplacements réservés n°23, n°300, n°314, n°411 et n°498 ;
- Modification de l'emprise de l'emplacement réservé n°120, et de la destination de l'emplacement réservé n°334 ;
- Rectification d'une erreur matérielle concernant la dénomination de l'emplacement réservé n°290, et concernant la superficie de l'emplacement réservé n°431.

2/ Cet arrêté a également défini les modalités de la concertation, qui sont les suivantes :

- Mise à disposition d'un registre à l'Hôtel de Ville aux jours et heures ouvrables de l'administration, possibilité pour les personnes intéressées d'inscrire leurs observations sur ce registre ;
- Informations sur le site internet de la Ville.

II. CADRE RÉGLEMENTAIRE

Cette procédure n'ayant pas pour objectifs de :

- Changer les orientations du projet d'aménagement et de développement durables ;
- Réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ;
- Réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance ;
- De majorer de plus de 20% les possibilités de construire résultant, dans la zone, de l'ensemble des règles du plan ;
- De diminuer les possibilités de construire ;
- De diminuer la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser et respecte les majorations de droits à construire définies à l'article L.151-28 du Code de l'urbanisme.

Elle entre donc dans le cadre d'une procédure de modification simplifiée avec mise à disposition prévue par les articles L.153-45 et suivants.

III. DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

1/ Publicité et informations

L'arrêté n°715/2023 du 28 mars 2023, engageant la procédure de Modification simplifiée n°8 du PLU et définissant les modalités de la concertation a été affiché à l'Hôtel de Ville le 31/03/2023. Une mention de cet affichage est parue dans les deux journaux à portée départementale (le JIR et le Quotidien du 31/03/2023).

Des affiches informant le public des modalités de la concertation ont été affichées à l'Hôtel de Ville durant toute la période de la concertation.

Des informations ont été mises à disposition sur le site internet de la Ville :

- L'Arrêté n°715/2023 du 28/03/2023, engageant la procédure de Modification simplifiée n°8 du PLU et définissant les modalités de la concertation ;

- Des informations concernant son affichage à l'Hôtel de Ville ;
- Les modalités de la concertation.

2/ Éléments mis à disposition du public

- Le registre de concertation côté et paraphé accompagné de l'Arrêté n°715/2023 du 28/03/2023, engageant la procédure de Modification simplifiée n°8 du PLU ;
- Le projet de Modification simplifiée a été ajouté au dossier de concertation le 31/03/2023 ;
- La décision de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) du 10 août 2023 a été ajoutée au dossier de concertation le 19 septembre 2023.

3/ Consultation du dossier

La concertation a eu lieu **du vendredi 31 mars 2023 au vendredi 06 octobre 2023**.

Les consultations ont été libres pendant la durée de la concertation à l'Hôtel de Ville, auprès de la Direction de la Réglementation, aux jours et heures ouvrables de l'administration. Le nombre de consultation sans remarque n'est donc pas connu. 1 observation a été formulée dans le registre.

IV. OBSERVATIONS FORMULÉES DANS LE REGISTRE ET COURRIERS REÇUS EN MAIRIE

1/ Les observations formulées au registre :

1 observation a été formulée dans le registre :

Observation n°1 : Monsieur Sabir VALLY qui demande la suppression de l'emplacement réservé n°498 sur la parcelle AH0245 à la rue Sainte-Anne. Il porte un projet immobilier qui prendra en compte le caractère patrimonial du secteur.

Réponse de la Ville : La suppression de l'emplacement réservé n°498 fait déjà partie de cette modification simplifiée n°8 du PLU.

2/ Courriers reçus en mairie :

Aucun courrier n'a été envoyé en mairie concernant le projet de Modification simplifiée n°8 du PLU.

V. CONCLUSION

La requête recueillie lors de la concertation, relative à la suppression de l'emplacement réservé n°498, entre dans le périmètre retenu pour la procédure de modification simplifiée n°8 du Plan Local d'Urbanisme, dans la mesure où elle fait déjà partie de l'objet de cette modification. Cette requête ne nécessite donc pas d'adaptation du projet de modification porté à la connaissance du public.

Dans la mesure où le projet de modification simplifiée n°8 du PLU soumis à la concertation de l'ensemble des personnes physiques ou morales intéressées n'est pas remis en cause, le bilan de la concertation remplit les conditions favorables à la poursuite de la procédure et le dossier est prêt à être soumis à une mise à disposition au public.

ANNEXES

- Arrêté n°715/2023 prescrivant la procédure de Modification simplifiée n°8 du Plan Local d'Urbanisme et définissant les modalités de la concertation ;
- Parution presse en date du 31/03/2023 (JIR et Quotidien) concernant l'Arrêté de prescription n°715/2023 du 28/03/2023 ;
- Photos de l'affichage des informations concernant la concertation et de l'Arrêté n°715/2023 à l'Hôtel de Ville ;
- Extraits du site web de la Ville ;
- Copie du registre de concertation.



REPUBLIQUE FRANCAISE

Saint Denis, le 28/03/2023

DGA – VILLE ECOLOGIQUE
Direction Aménagement Urbanisme
Patrimoine Historique et Artistique

ARRETE N° 715/2023
ENGAGEANT LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°8 DU PLAN
LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L. 153-36 et suivants, L. 153-45 et suivants, L.104-3, R. 153-20 et suivants et R.104-33 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2004 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 26 octobre 2013 approuvant la révision du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la délibération en date du 18 novembre 2022 approuvant la modification n° 8 du PLU, actuellement en vigueur ;

Madame la Maire rappelle la circonstance particulière qui conduit la Commune à engager une évolution de son PLU :

- Suppression des emplacements réservés n° 411, n°300, n°498, n°314, n°23 ;
- Modification de l'emprise de l'emplacement réservé n°120 et de la destination de l'emplacement réservé n°334 ;
- Rectification d'une erreur matérielle concernant la dénomination de l'emplacement réservé n°290 et concernant la superficie de l'emplacement réservé n°431.

Les modifications ainsi apportées ne sont pas de nature à (I) changer les orientations du projet d'aménagement et de développement durables, (II) réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière et (III) réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance.

Pas plus qu'elles n'ont pour effet (I) de majorer de plus de 20 % les possibilités de construire résultant, dans la zone, de l'ensemble des règles du plan, (II) de diminuer les possibilités de construire ou (III) de diminuer la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser et respecte les majorations de droits à construire définies à l'article L. 151-28 du Code de l'urbanisme.

Ces suppressions et cette modification d'emplacements réservés ne relèvent donc ni de la procédure de révision, ni de la procédure de modification de droit commun.

C'est donc la procédure de modification simplifiée qui s'applique (art. L. 153-45 et suivants).

Madame la Maire de la commune de SAINT-DENIS

ARRETE

ARTICLE 1 : La mise en œuvre de la procédure de modification simplifiée n°8 du PLU est engagée, conformément aux dispositions des articles L. 153-45 et suivants du Code de l'urbanisme.

ARTICLE 2 : Le projet de modification pourra être consulté à la mairie de SAINT-DENIS et fera l'objet des formalités de concertation suivantes :

- informations sur le site internet de la Ville
- mise à disposition d'un registre à l'Hôtel de Ville aux jours et heures ouvrables de l'administration
- possibilité pour les personnes intéressées d'inscrire leurs observations sur ce registre.

ARTICLE 3 : Conformément à l'article L. 153-40 du Code de l'urbanisme, le projet de modification simplifiée sera notifié aux personnes publiques associées (P.P.A) mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 du même Code, avant sa mise à disposition au public dans les conditions fixées par l'article L. 153-47 du Code de l'urbanisme.


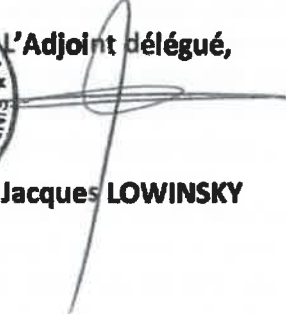
ARTICLE 4 : A l'issue de cette mise à disposition, le bilan sera présenté en conseil municipal qui approuvera le projet de modification, éventuellement amendé pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté fera l'objet :

- d'un affichage en mairie pendant 1 mois ;
- d'une mention dans un journal diffusé dans le département ;
- d'une mise en ligne sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.saintdenis.re

Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Réunion.
- A la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la Réunion .

 **L'Adjoint délégué,**

Jacques LOWINSKY

ANNONCES CASSÉES

EMPLOI

offres

JOURNALISTE ÉCONOMIQUE (H/F)
Le Journal de l'île de la Réunion ou JIR, société de presse quotidienne print et web, vient de recruter un journaliste économique dans les domaines de l'information grand public de proximité, de la publicité et de l'événementiel.
Ses principales marques média sont : Le JIR, Citeo.com, Femine Magazine, Visu...
Régime pour sa Rédaction Un/Une Journaliste Économique Le Journaliste économique enquête, recoupe l'information pour la vérifier puis la retranscrire le plus clairement possible au public. Il écrit des sujets rédactionnels sur l'actualité locale, nationale et internationale.
Profil recherché :
- Savoir montrer les implications économiques dans les sujets d'actualité que soit le domaine d'activité
- Être à l'affût de l'information relative à la production, à la distribution et à la consommation des richesses (agricole, industrielle, commerciale, boursière) autant des données macroéconomiques (revenu, investissement, consommation, taux de chômage...) que microéconomiques (comportement, agents économiques)
- Collecter, traiter, diffuser les normes journalistiques
- Renseigner le public sur l'évolution des activités et des agents économiques, sur les effets et les enjeux économiques de diverses décisions sur la production, la distribution et la consommation des richesses, des biens et services.

Conditions
Lieu de travail : Saint-Denis - Île de la Réunion
ODD : 6 mois tournant sur un ODI
Type d'emploi : Temps plein
Statut : Cadre Journaliste
Salaire : Indica 160 (barème PDI)
Date de début prévue : Avril 2023
Pour postuler et rejoindre notre journal : recr@jir.org
ref:247903

COMMUNIQUES OFFICIELS



Modification éphémère n°8 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Denis
Arrêté de prescription
Par arrêté n° 716/2023 daté du 28/03/2023, le Maire de Saint-Denis a procédé à la procédure de modification éphémère n°8 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune.
Cet arrêté est affiché pour une durée d'un mois à l'Hôtel de Ville. Il peut être consulté auprès de la Direction Aménagement, Urbanisme, Patrimoine Historique et Artisanat - Mairie centrale de Saint-Denis - allée Courval - 1er étage - aux jours et heures ouvrables de l'Administration.
ref:247929

PREFET DE LA REGION REUNION

Secrétariat général
Service de la coordination des politiques publiques
Bureau de la coordination et des procédures environnementales

LA PROCEDURE COMMUNE AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2023-398/SG/SCOPP/SCPE du 27 mars 2023 une enquête publique unique a été ouverte au code de l'environnement, préalable à l'autorisation préfectorale, portant sur le projet de création du cimetière de Saint-Pierre.
La responsabilité du projet est :

Commune de Saint-Pierre
Service de l'Etat Civil
et des Affaires Familiales
Hôtel de Ville - BP 342
97448 SAINT-PIERRE CEDEX
Les caractéristiques principales du projet sont les suivantes :
Le projet est localisé au niveau de l'actuel Centre Juridique du Sud, dans le quartier de Ligne Paradis.
Actuellement la commune de Saint-Pierre compte quatre cimetières (centraux, Ravine des Cabris, Montvert-Hauts et Grand-Bois). Des phénomènes conjoints de croissance démographique et de vieillissement de la population ont fait émerger le besoin de création d'un nouveau cimetière sur la commune, les capacités d'extension de celui existant étant trop limitées. Tous arrivent en état de saturation, ou sont en situation de tension en termes d'espace disponible.
Le site retenu pour le cimetière de la Ligne Paradis est contigu à l'actuel Centre Juridique du Sud, l'actuel lieu de sépulture existant appartenant à la commune de Saint-Pierre et de faire communiquer ces deux sites.
Le projet consiste :
- des espaces bâties de bureaux, de bureaux et de locaux divers de stockage, d'un local commercial pouvant accueillir un bureau ;
- des espaces extérieurs, consistant :
- d'un espace « Cimetière » (espace d'inhumation, soit cinéraire tels que columbarium et Jardin du Souvenir...), des aires techniques d'usages tels que points d'eau, de passages de sable... ;
- des espaces annexes de parvis couverts, de zones d'attente, zone de collecte de déchets, et de stationnement...
Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera déposé du 17 avril 2023 au 17 mai 2023 inclus, à la mairie principale de Saint-Pierre et à la mairie annexes de la Ligne Paradis. Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux, et consignés ses observations sur la requête ouverte à cet effet ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquete@st-pierre.re
ref:247929

AVIS D'ENQUETE POUR PRESCRIPTION TRENTEANNAIRE
Monsieur Antoine ALEX HONOREAU, propriétaire et son épouse, Madame Marie Isabelle BENARD, titulaire, demeurant ensemble à SAINT-JOSEPH (97489), 1 chemin Liane Café, Langevin M&S, Monsieur à SAINT-JOSEPH (97480), le 11 novembre 1947 à l'Alliance à SAINT-JOSEPH (97480), le 17 Janvier 1947
Ont sollicité de Me Doine KIM SONG-LAN KOUN, Notaire à SAINT-PIERRE (97410), s, rue du Four à Chaux, l'établissement d'une constatation de prescription trentenaire à leur profit.
Cette prescription concerne une parcelle de terrain située à SAINT-JOSEPH (97489), 1, avenue Liane Café, Langevin, cadastrée section BY N° 1822 pour une superficie de 435 m² issues de la parcelle cadastrée section BY N° 1861. Dans le cadre de l'enquête avant l'établissement de la prescription, le public est avisé que toute personne intéressée peut formuler toutes oppositions qui ne seront recevables qu'autant qu'il est justifié de l'absence de propriété régulière, manuscrite ou publiée au bureau des hypothèques ou compléant, ou de fait de nature à justifier la possession rétroactive. Elles doivent être faites aux jours ouvrés en l'état.
ref:247930

POUR UNIQUE INSERTION
ref:247919

3M SPORT
Société à responsabilité limitée
au capital de 1.800 euros
Siège social : 875 rue Virapath, 97440 SAINT-ANDRE
984 088 587 ST-DENIS
Aux termes d'une décision en date du 02 mai 2023, l'Assemblée Générale a nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée :
- Karvin Jean JAMES MOUTIEN, demeurant 60 chemin Lucard, 97440 SAINT-ANDRE
- Gael Paillet Jean Saint-Marie MOUTIEN, demeurant 875 rue Virapath, 97440 SAINT-ANDRE.
Pour avis :
La Gérante
ref:247919

3M SPORT
Société à responsabilité limitée
au capital de 1.800 euros
Siège social : 875 rue Virapath, 97440 SAINT-ANDRE
984 088 587 ST-DENIS
Aux termes d'une décision en date du 02 mai 2023, l'Assemblée Générale a nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée :
- Karvin Jean JAMES MOUTIEN, demeurant 60 chemin Lucard, 97440 SAINT-ANDRE
- Gael Paillet Jean Saint-Marie MOUTIEN, demeurant 875 rue Virapath, 97440 SAINT-ANDRE.
Pour avis :
La Gérante
ref:247919

TRIBUNAUX

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAINT-PIERRE DE LA REUNION
Par jugement en date du 14 Mars 2023, le Tribunal a :
- Prononcé la liquidation judiciaire visée de la BICY DOMAINE DELMAS s, rue Jean Cruzet, 97440 SAINT-DENIS
N° RCS : 534 547 864
N° SIRET : 534 547 864 00015
- Fixé la date de cessation des paiements au 13 décembre 2022 ;
- Désigné en qualité de liquidateur : la SELAR HIROU, prise en la personne de Maître Laurent HIROU, demeurant 8 rue Laboratoires - 97400 SAINT-DENIS
Les créanciers doivent être déclarés dans les mains du liquidateur dans le délai de DEUX MOIS à compter de la publication du jugement au BOAOC - Saint-Denis, le 10 Mars 2023
La Gérante
ref:247924

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAINT-PIERRE DE LA REUNION
Par jugement en date du 21 Février 2023, le Tribunal a :
- Prononcé la liquidation judiciaire d'une société de droit français nommée :
- SELAR FRANKLIN BACH prise en la personne de Maître François BACH
41 rue Sainte-Marie
97400 SAINT-DENIS
Pour avis :
Le Greffier
ref:247919

CONVOCAZIONE

La GDDM DE SAINT-PIERRE vous invite à son AGO qui se tiendra le Jeudi 13 AVRIL 2023 à 16 H 30
- Au Pôle 3 P à la Ligne Paradis

VIE JURIDIQUE & SOCIALE
RHN OMBRAGE, SARL
au capital de 50 359 €
Siège social : Jardin de l'Épave, SAINT-GILLES-LES-HAUTS
97435 SAINT PAUL
791 182 919 RCS SAINT-DENIS
ref:247922

Par décision du 06/02/2023, l'Assemblée unique a décidé de transférer le siège social du Jardin de l'Épave, April 20, 80 Route de l'Épave, SAINT-GILLES-LES-HAUTS, 97435 SAINT PAUL au 1 Impasse Orion, ZAC Roquefort, SAINT-GILLES-LES-BAINS, 97434 SAINT PAUL, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts
Pour avis :
La Gérante
ref:247919

Exco Anis Experts
REEL
Société par actions simplifiée au capital de 600 000 euros
Siège social : 8 Rue de Hanot, ZAC Balhazar, 97419 LA POSSESSION
323 873 546 RCS SAINT DENIS
Aux termes d'une délibération en date du 09/03/2023, l'A.G.E. a décidé de remplacer à compter de ce même jour la dénomination sociale « REEL » par « REEL ELECTRICITE » et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
ref:247920

NO ENTREPRENEN Société à Responsabilité Limitée (S.A.R.L.)
au capital de 200 €
Siège social : 59 rue Basail Masouca Avenir 16, SAINT GILLES LES HAUTS - 97435 SAINT PAUL R.C.S. SAINT DENIS DE LA REUNION 919 108 118
Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 03/02/2023, et à la suite des actes de la nomination de Monsieur Anne HURE, demeurant 28 rue Balaton - SAINT GILLES LES HAUTS 97435 SAINT PAUL en qualité de nouveau Gérant, à compter du 28 JANVIER 2023 pour une durée indéterminée, en remplacement de Madame Anne HURE, Gérante démissionnaire.
L'article 12.1 des statuts a été modifié, en conséquence.
Mention en sans lettre au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINT DENIS DE LA REUNION
Pour avis :
LA GERANTE
ref:247923

3M SPORT
Société à responsabilité limitée
au capital de 1.800 euros
Siège social : 875 rue Virapath, 97440 SAINT-ANDRE
984 088 587 ST-DENIS
Aux termes d'une décision en date du 02 mai 2023, l'Assemblée Générale a nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée :
- Karvin Jean JAMES MOUTIEN, demeurant 60 chemin Lucard, 97440 SAINT-ANDRE
- Gael Paillet Jean Saint-Marie MOUTIEN, demeurant 875 rue Virapath, 97440 SAINT-ANDRE.
Pour avis :
La Gérante
ref:247919

3M SPORT
Société à responsabilité limitée
au capital de 1.800 euros
Siège social : 875 rue Virapath, 97440 SAINT-ANDRE
984 088 587 ST-DENIS
Aux termes d'une décision en date du 02 mai 2023, l'Assemblée Générale a nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée :
- Karvin Jean JAMES MOUTIEN, demeurant 60 chemin Lucard, 97440 SAINT-ANDRE
- Gael Paillet Jean Saint-Marie MOUTIEN, demeurant 875 rue Virapath, 97440 SAINT-ANDRE.
Pour avis :
La Gérante
ref:247919

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAINT-PIERRE DE LA REUNION
Par jugement en date du 14 Mars 2023, le Tribunal a :
- Prononcé la liquidation judiciaire visée de la BICY DOMAINE DELMAS s, rue Jean Cruzet, 97440 SAINT-DENIS
N° RCS : 534 547 864
N° SIRET : 534 547 864 00015
- Fixé la date de cessation des paiements au 13 décembre 2022 ;
- Désigné en qualité de liquidateur : la SELAR HIROU, prise en la personne de Maître Laurent HIROU, demeurant 8 rue Laboratoires - 97400 SAINT-DENIS
Les créanciers doivent être déclarés dans les mains du liquidateur dans le délai de DEUX MOIS à compter de la publication du jugement au BOAOC - Saint-Denis, le 10 Mars 2023
La Gérante
ref:247924

TRIBUNAUX

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAINT-PIERRE DE LA REUNION
Par jugement en date du 21 Février 2023, le Tribunal a :
- Prononcé la liquidation judiciaire d'une société de droit français nommée :
- SELAR FRANKLIN BACH prise en la personne de Maître François BACH
41 rue Sainte-Marie
97400 SAINT-DENIS
Pour avis :
Le Greffier
ref:247919

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAINT-PIERRE DE LA REUNION
Par jugement en date du 14 Mars 2023, le Tribunal a :
- Prononcé la liquidation judiciaire visée de la BICY DOMAINE DELMAS s, rue Jean Cruzet, 97440 SAINT-DENIS
N° RCS : 534 547 864
N° SIRET : 534 547 864 00015
- Fixé la date de cessation des paiements au 13 décembre 2022 ;
- Désigné en qualité de liquidateur : la SELAR HIROU, prise en la personne de Maître Laurent HIROU, demeurant 8 rue Laboratoires - 97400 SAINT-DENIS
Les créanciers doivent être déclarés dans les mains du liquidateur dans le délai de DEUX MOIS à compter de la publication du jugement au BOAOC - Saint-Denis, le 10 Mars 2023
La Gérante
ref:247924

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAINT-PIERRE DE LA REUNION
Par jugement en date du 14 Mars 2023, le Tribunal a :
- Prononcé la liquidation judiciaire visée de la BICY DOMAINE DELMAS s, rue Jean Cruzet, 97440 SAINT-DENIS
N° RCS : 534 547 864
N° SIRET : 534 547 864 00015
- Fixé la date de cessation des paiements au 13 décembre 2022 ;
- Désigné en qualité de liquidateur : la SELAR HIROU, prise en la personne de Maître Laurent HIROU, demeurant 8 rue Laboratoires - 97400 SAINT-DENIS
Les créanciers doivent être déclarés dans les mains du liquidateur dans le délai de DEUX MOIS à compter de la publication du jugement au BOAOC - Saint-Denis, le 10 Mars 2023
La Gérante
ref:247924

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAINT-PIERRE DE LA REUNION
Par jugement en date du 14 Mars 2023, le Tribunal a :
- Prononcé la liquidation judiciaire visée de la BICY DOMAINE DELMAS s, rue Jean Cruzet, 97440 SAINT-DENIS
N° RCS : 534 547 864
N° SIRET : 534 547 864 00015
- Fixé la date de cessation des paiements au 13 décembre 2022 ;
- Désigné en qualité de liquidateur : la SELAR HIROU, prise en la personne de Maître Laurent HIROU, demeurant 8 rue Laboratoires - 97400 SAINT-DENIS
Les créanciers doivent être déclarés dans les mains du liquidateur dans le délai de DEUX MOIS à compter de la publication du jugement au BOAOC - Saint-Denis, le 10 Mars 2023
La Gérante
ref:247924

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAINT-PIERRE DE LA REUNION
Par jugement en date du 21 Mars 2023, le Tribunal Judiciaire de Saint-Pierre a prononcé le Redressement Judiciaire de :
- E.A.R.L. LES SAUVAGES DU SUD SAUVAGES 50 Chemin des Cailles 97480 SAINT-JOSEPH
Siren 808 938 773
A nommé en qualité de mandataire judiciaire :
- SELAR HIROU prise en la personne de Maître Laurent HIROU, demeurant 8 rue Laboratoires - 97400 Saint-Denis
Administrateur Judiciaire
- SELAS BL à ASSOCIÉS prise en la personne de Maître Maxime LANGET
41 rue de Paris 97400 Saint-Denis
A nommé en qualité de juge suppléant :
- Justine PINSARD
Date de cessation des paiements : 10 Février 2023
Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de l'insertion qui paraîtra au BOAOC
Fait à Saint-Pierre le 21 Mars 2023
Le Greffier
ref:247919

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAINT-PIERRE DE LA REUNION
Par jugement en date du 21 Mars 2023, le Tribunal Judiciaire de Saint-Pierre a prononcé le Redressement Judiciaire de :
- E.A.R.L. LES SAUVAGES DU SUD SAUVAGES 50 Chemin des Cailles 97480 SAINT-JOSEPH
Siren 808 938 773
A nommé en qualité de mandataire judiciaire :
- SELAR HIROU prise en la personne de Maître Laurent HIROU, demeurant 8 rue Laboratoires - 97400 Saint-Denis
Administrateur Judiciaire
- SELAS BL à ASSOCIÉS prise en la personne de Maître Maxime LANGET
41 rue de Paris 97400 Saint-Denis
A nommé en qualité de juge suppléant :
- Justine PINSARD
Date de cessation des paiements : 10 Février 2023
Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de l'insertion qui paraîtra au BOAOC
Fait à Saint-Pierre le 21 Mars 2023
Le Greffier
ref:247919

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAINT-PIERRE DE LA REUNION
Par jugement en date du 21 Mars 2023, le Tribunal Judiciaire de Saint-Pierre a prononcé le Redressement Judiciaire de :
- E.A.R.L. LES SAUVAGES DU SUD SAUVAGES 50 Chemin des Cailles 97480 SAINT-JOSEPH
Siren 808 938 773
A nommé en qualité de mandataire judiciaire :
- SELAR HIROU prise en la personne de Maître Laurent HIROU, demeurant 8 rue Laboratoires - 97400 Saint-Denis
Administrateur Judiciaire
- SELAS BL à ASSOCIÉS prise en la personne de Maître Maxime LANGET
41 rue de Paris 97400 Saint-Denis
A nommé en qualité de juge suppléant :
- Justine PINSARD
Date de cessation des paiements : 10 Février 2023
Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de l'insertion qui paraîtra au BOAOC
Fait à Saint-Pierre le 21 Mars 2023
Le Greffier
ref:247919

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAINT-PIERRE DE LA REUNION
Par jugement en date du 21 Mars 2023, le Tribunal Judiciaire de Saint-Pierre a prononcé le Redressement Judiciaire de :
- E.A.R.L. LES SAUVAGES DU SUD SAUVAGES 50 Chemin des Cailles 97480 SAINT-JOSEPH
Siren 808 938 773
A nommé en qualité de mandataire judiciaire :
- SELAR HIROU prise en la personne de Maître Laurent HIROU, demeurant 8 rue Laboratoires - 97400 Saint-Denis
Administrateur Judiciaire
- SELAS BL à ASSOCIÉS prise en la personne de Maître Maxime LANGET
41 rue de Paris 97400 Saint-Denis
A nommé en qualité de juge suppléant :
- Justine PINSARD
Date de cessation des paiements : 10 Février 2023
Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de l'insertion qui paraîtra au BOAOC
Fait à Saint-Pierre le 21 Mars 2023
Le Greffier
ref:247919

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAINT-PIERRE DE LA REUNION
Par jugement en date du 21 Mars 2023, le Tribunal Judiciaire de Saint-Pierre a prononcé le Redressement Judiciaire de :
- E.A.R.L. LES SAUVAGES DU SUD SAUVAGES 50 Chemin des Cailles 97480 SAINT-JOSEPH
Siren 808 938 773
A nommé en qualité de mandataire judiciaire :
- SELAR HIROU prise en la personne de Maître Laurent HIROU, demeurant 8 rue Laboratoires - 97400 Saint-Denis
Administrateur Judiciaire
- SELAS BL à ASSOCIÉS prise en la personne de Maître Maxime LANGET
41 rue de Paris 97400 Saint-Denis
A nommé en qualité de juge suppléant :
- Justine PINSARD
Date de cessation des paiements : 10 Février 2023
Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de l'insertion qui paraîtra au BOAOC
Fait à Saint-Pierre le 21 Mars 2023
Le Greffier
ref:247919

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAINT-PIERRE DE LA REUNION
Par jugement en date du 21 Mars 2023, le Tribunal Judiciaire de Saint-Pierre a prononcé le Redressement Judiciaire de :
- E.A.R.L. LES SAUVAGES DU SUD SAUVAGES 50 Chemin des Cailles 97480 SAINT-JOSEPH
Siren 808 938 773
A nommé en qualité de mandataire judiciaire :
- SELAR HIROU prise en la personne de Maître Laurent HIROU, demeurant 8 rue Laboratoires - 97400 Saint-Denis
Administrateur Judiciaire
- SELAS BL à ASSOCIÉS prise en la personne de Maître Maxime LANGET
41 rue de Paris 97400 Saint-Denis
A nommé en qualité de juge suppléant :
- Justine PINSARD
Date de cessation des paiements : 10 Février 2023
Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de l'insertion qui paraîtra au BOAOC
Fait à Saint-Pierre le 21 Mars 2023
Le Greffier
ref:247919

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAINT-PIERRE DE LA REUNION
Par jugement en date du 21 Mars 2023, le Tribunal Judiciaire de Saint-Pierre a prononcé le Redressement Judiciaire de :
- E.A.R.L. LES SAUVAGES DU SUD SAUVAGES 50 Chemin des Cailles 97480 SAINT-JOSEPH
Siren 808 938 773
A nommé en qualité de mandataire judiciaire :
- SELAR HIROU prise en la personne de Maître Laurent HIROU, demeurant 8 rue Laboratoires - 97400 Saint-Denis
Administrateur Judiciaire
- SELAS BL à ASSOCIÉS prise en la personne de Maître Maxime LANGET
41 rue de Paris 97400 Saint-Denis
A nommé en qualité de juge suppléant :
- Justine PINSARD
Date de cessation des paiements : 10 Février 2023
Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de l'insertion qui paraîtra au BOAOC
Fait à Saint-Pierre le 21 Mars 2023
Le Greffier
ref:247919

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAINT-PIERRE DE LA REUNION
Par jugement en date du 21 Mars 2023, le Tribunal Judiciaire de Saint-Pierre a prononcé le Redressement Judiciaire de :
- E.A.R.L. LES SAUVAGES DU SUD SAUVAGES 50 Chemin des Cailles 97480 SAINT-JOSEPH
Siren 808 938 773
A nommé en qualité de mandataire judiciaire :
- SELAR HIROU prise en la personne de Maître Laurent HIROU, demeurant 8 rue Laboratoires - 97400 Saint-Denis
Administrateur Judiciaire
- SELAS BL à ASSOCIÉS prise en la personne de Maître Maxime LANGET
41 rue de Paris 97400 Saint-Denis
A nommé en qualité de juge suppléant :
- Justine PINSARD
Date de cessation des paiements : 10 Février 2023
Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de l'insertion qui paraîtra au BOAOC
Fait à Saint-Pierre le 21 Mars 2023
Le Greffier
ref:247919

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAINT-PIERRE DE LA REUNION
Par jugement en date du 21 Mars 2023, le Tribunal Judiciaire de Saint-Pierre a prononcé le Redressement Judiciaire de :
- E.A.R.L. LES SAUVAGES DU SUD SAUVAGES 50 Chemin des Cailles 97480 SAINT-JOSEPH
Siren 808 938 773
A nommé en qualité de mandataire judiciaire :
- SELAR HIROU prise en la personne de Maître Laurent HIROU, demeurant 8 rue Laboratoires - 97400 Saint-Denis
Administrateur Judiciaire
- SELAS BL à ASSOCIÉS prise en la personne de Maître Maxime LANGET
41 rue de Paris 97400 Saint-Denis
A nommé en qualité de juge suppléant :
- Justine PINSARD
Date de cessation des paiements : 10 Février 2023
Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de l'insertion qui paraîtra au BOAOC
Fait à Saint-Pierre le 21 Mars 2023
Le Greffier
ref:247919

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAINT-PIERRE DE LA REUNION
Par jugement en date du 21 Mars 2023, le Tribunal Judiciaire de Saint-Pierre a prononcé le Redressement Judiciaire de :
- E.A.R.L. LES SAUVAGES DU SUD SAUVAGES 50 Chemin des Cailles 97480 SAINT-JOSEPH
Siren 808 938 773
A nommé en qualité de mandataire judiciaire :
- SELAR HIROU prise en la personne de Maître Laurent HIROU, demeurant 8 rue Laboratoires - 97400 Saint-Denis
Administrateur Judiciaire
- SELAS BL à ASSOCIÉS prise en la personne de Maître Maxime LANGET
41 rue de Paris 97400 Saint-Denis
A nommé en qualité de juge suppléant :
- Justine PINSARD
Date de cessation des paiements : 10 Février 2023
Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de l'insertion qui paraîtra au BOAOC
Fait à Saint-Pierre le 21 Mars 2023
Le Greffier
ref:247919

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAINT-PIERRE DE LA REUNION
Par jugement en date du 21 Mars 2023, le Tribunal Judiciaire de Saint-Pierre a prononcé le Redressement Judiciaire de :
- E.A.R.L. LES SAUVAGES DU SUD SAUVAGES 50 Chemin des Cailles 97480 SAINT-JOSEPH
Siren 808 938 773
A nommé en qualité de mandataire judiciaire :
- SELAR HIROU prise en la personne de Maître Laurent HIROU, demeurant 8 rue Laboratoires - 97400 Saint-Denis
Administrateur Judiciaire
- SELAS BL à ASSOCIÉS prise en la personne de Maître Maxime LANGET
41 rue de Paris 97400 Saint-Denis
A nommé en qualité de juge suppléant :
- Justine PINSARD
Date de cessation des paiements : 10 Février 2023
Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de l'insertion qui paraîtra au BOAOC
Fait à Saint-Pierre le 21 Mars 2023
Le Greffier
ref:247919

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAINT-PIERRE DE LA REUNION
Par jugement en date du 21 Mars 2023, le Tribunal Judiciaire de Saint-Pierre a prononcé le Redressement Judiciaire de :
- E.A.R.L. LES SAUVAGES DU SUD SAUVAGES 50 Chemin des Cailles 97480 SAINT-JOSEPH
Siren 808 938 773
A nommé en qualité de mandataire judiciaire :
- SELAR HIROU prise en la personne de Maître Laurent HIROU, demeurant 8 rue Laboratoires - 97400 Saint-Denis
Administrateur Judiciaire
- SELAS BL à ASSOCIÉS prise en la personne de Maître Maxime LANGET
41 rue de Paris 97400 Saint-Denis
A nommé en qualité de juge suppléant :
- Justine PINSARD
Date de cessation des paiements : 10 Février 2023
Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de l'insertion qui paraîtra au BOAOC
Fait à Saint-Pierre le 21 Mars 2023
Le Greffier
ref:247919

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAINT-PIERRE DE LA REUNION
Par jugement en date du 21 Mars 2023, le Tribunal Judiciaire de Saint-Pierre a prononcé le Redressement Judiciaire de :
- E.A.R.L. LES SAUVAGES DU SUD SAUVAGES 50 Chemin des Cailles 97480 SAINT-JOSEPH
Siren 808 938 773
A nommé en qualité de mandataire judiciaire :
- SELAR HIROU prise en la personne de Maître Laurent HIROU, demeurant 8 rue Laboratoires - 97400 Saint-Denis
Administrateur Judiciaire
- SELAS BL à ASSOCIÉS prise en la personne de Maître Maxime LANGET
41 rue de Paris 97400 Saint-Denis
A nommé en qualité de juge suppléant :
- Justine PINSARD
Date de cessation des paiements : 10 Février 2023
Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de l'insertion qui paraîtra au BOAOC
Fait à Saint-Pierre le 21 Mars 2023
Le Greffier
ref:247919

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAINT-PIERRE DE LA REUNION
Par jugement en date du 21 Mars 2023, le Tribunal Judiciaire de Saint-Pierre a prononcé le Redressement Judiciaire de :
- E.A.R.L. LES SAUVAGES DU SUD SAUVAGES 50 Chemin des Cailles 97480 SAINT-JOSEPH
Siren 808 938 773
A nommé en qualité de mandataire judiciaire :
- SELAR HIROU prise en la personne de Maître Laurent HIROU, demeurant 8 rue Laboratoires - 97400 Saint-Denis
Administrateur Judiciaire
- SELAS BL à ASSOCIÉS prise en la personne de Maître Maxime LANGET
41 rue de Paris 97400 Saint-Denis
A nommé en qualité de juge suppléant :
- Justine PINSARD
Date de cessation des paiements : 10 Février 2023
Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de l'insertion qui paraîtra au BOAOC
Fait à Saint-Pierre le 21 Mars 2023
Le Greffier
ref:247919

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAINT-PIERRE DE LA REUNION
Par jugement en date du 21 Mars 2023, le Tribunal Judiciaire de Saint-Pierre a prononcé le Redressement Judiciaire de :
- E.A.R.L. LES SAUVAGES DU SUD SAUVAGES 50 Chemin des Cailles 97480 SAINT-JOSEPH
Siren 808 938 773
A nommé en qualité de mandataire judiciaire :
- SELAR HIROU prise en la personne de Maître Laurent HIROU, demeurant 8 rue Laboratoires - 97400 Saint-Denis
Administrateur Judiciaire
- SELAS BL à ASSOCIÉS prise en la personne de Maître Maxime LANGET
41 rue de Paris 97400 Saint-Denis
A nommé en qualité de juge suppléant :
- Justine PINSARD
Date de cessation des paiements : 10 Février 2023
Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de l'insertion qui paraîtra au BOAOC
Fait à Saint-Pierre le 21 Mars 2023
Le Greffier
ref:247919

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAINT-PIERRE DE LA REUNION
Par jugement en date du 21 Mars 2023, le Tribunal Judiciaire de Saint-Pierre a prononcé le Redressement Judiciaire de :
- E.A.R.L. LES SAUVAGES DU SUD SAUVAGES 50 Chemin des Cailles 97480 SAINT-JOSEPH
Siren 808 938 773
A nommé en qualité de mandataire judiciaire :
- SELAR HIROU prise en la personne de Maître Laurent HIROU, demeurant 8 rue Laboratoires - 97400 Saint-Denis
Administrateur Judiciaire
- SELAS BL à ASSOCIÉS prise en la personne de Maître Maxime LANGET
41 rue de Paris 97400 Saint-Denis
A nommé en qualité de juge suppléant :
- Justine PINSARD
Date de cessation des paiements : 10 Février 2023
Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de l'insertion qui paraîtra au BOAOC
Fait à Saint-Pierre le 21 Mars 2023
Le Greffier
ref:247919

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAINT-PIERRE DE LA REUNION
Par jugement en date du 21 Mars 2023, le Tribunal Judiciaire de Saint-Pierre a prononcé le Redressement Judiciaire de :
- E.A.R.L. LES SAUVAGES DU SUD SAUVAGES 50 Chemin des Cailles 97480 SAINT-JOSEPH
Siren 808 938 773
A nommé en qualité de mandataire judiciaire :
- SELAR HIROU prise en la personne de Maître Laurent HIROU, demeurant 8 rue Laboratoires - 97400 Saint-Denis
Administrateur Judiciaire
- SELAS BL à ASSOCIÉS prise en la personne de Maître Maxime LANGET
41 rue de Paris 97400 Saint-Denis
A nommé en qualité de juge suppléant :
- Justine PINSARD
Date de cessation des paiements : 10 Février 2023
Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de l'insertion qui paraîtra au BOAOC
Fait à Saint-Pierre le 21 Mars 2023
Le Greffier
ref:247919

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAINT-PIERRE DE LA REUNION
Par jugement en date du 21 Mars 2023, le Tribunal Judiciaire de Saint-Pierre a prononcé le Redressement Judiciaire de :
- E.A.R.L. LES SAUVAGES DU SUD SAUVAGES 50 Chemin des Cailles 97480 SAINT-JOSEPH
Siren 808 938 773
A nommé en qualité de mandataire judiciaire :



Secrétariat général
Service de la coordination des politiques publiques
Bureau de la coordination et des procédures environnementales

LA PREFECTURE COMMUNIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 2023-598/SQ/SCOP/PPCPE du 27 mars 2023 une enquête publique unique a été prescrite au titre du code de l'environnement...

Les caractéristiques principales du projet sont les suivantes : Le projet est localisé au niveau de l'actuel centre funéraire du Sud, dans le quartier de Ligne-Paradis.

Table with 2 columns: Date and Time. Rows include: Maire principale de Saint-Pierre (Lundi 17 avril 2023), Maire annexes Ligne-Paradis (Mardi 25 avril 2023), Maire annexes Ligne-Paradis (Jeudi 4 mai 2023), Maire annexes Ligne-Paradis (Vendredi 12 mai 2023), Maire principale de Saint-Pierre (Mercredi 17 mai 2023).

Le dossier ainsi que les observations et propositions électroniques du public pourront être consultés sur le site internet de la préfecture de la Réunion à l'adresse suivante : https://www.reunion.gouv.fr/

Madame Catherine DELRIEU
AGENCIÉ À LA CORRE
Agréé auprès de la Mairie de Saint-Denis, à la préfecture (Service de la coordination des politiques publiques - bureau de la coordination et des procédures environnementales - situé au 25, avenue de la Victoire à Saint-Denis).

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30 mars 2023, il a été constitué une SAS.
Dénomination: ESI PROGRESS.
Siège social: 77, rue Luc-London 97410 SAINT-PIERRE.

CF7000
Société à responsabilité limitée au capital de 104 000 euros
Siège social: 3 B, rue Châtras Cas Brac Fusil 97470 ST-BENOIT



JHP WALTER FRANCE
Société par actions simplifiée au capital de 2 500 euros
Siège social: 11, av. des Poingames, 97436 SAINT-LEU

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale ordinaire en date du 22 mars 2023, il résulte que : Monsieur LOIC STEPHAN, demeurant 72 bis, rue Adrien-Lagouange - Apt 6, rue des Romarins, 97424 PITON ST-LEU a été nommé en qualité de Président en remplacement de Madame Nathalie ABGUILLEM, démissionnaire, à compter rétroactivement du 8 février 2023.

AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un ASP en date du 23 mars 2023, il a été constitué une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.

SOCIÉTÉ G&L LEGAL
Société d'Avocats Inter-banquiers SAS au capital de 110 000 €
Siège social: 11, boulevard Sébastopol 97012 PARIS

TRANSPORTS INDUSTRIEL DESMIRIN SA
Société anonyme à direction et conseil de surveillance au capital de 3 000 000 euros
Siège social: Zone Industrielle du Bel Air SAINT-LOUIS (Réunion) 413 817 941 RCS SAINT-PIERRE

Le Conseil de surveillance du 9 février 2023 a nommé pour une durée de six ans, à compter du 1er janvier 2023, Monsieur Armand BAUSSARD, demeurant 1 LA POSSESSION, 6, rue Luc-Donati, en qualité de Directeur Général de la société, ce en application de l'article L225-65 du Code de Commerce et de l'article 20 des statuts de la société.

AVIS DE MODIFICATION
Aux termes d'un acte en date des 09 et 20 mai 2019, il a été pris acte de la démission de Monsieur ELSABETH PONS de ses fonctions de coprésidente à compter du 29 mai 2019, sans qu'il y ait été procédé à son remplacement.

AVIS DE GÉRANCE
AVIS DE GÉRANCE
AVIS DE GÉRANCE
AVIS DE GÉRANCE

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément à l'article L625-1 du Code de Commerce et à l'article R625-3 du décret du 28 décembre 2005, l'ensemble des relevés de créances salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au Greffe pour les affaires suivantes :

AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un ASP en date du 23 mars 2023, il a été constitué une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.

SOCIÉTÉ G&L LEGAL
Société d'Avocats Inter-banquiers SAS au capital de 110 000 €
Siège social: 11, boulevard Sébastopol 97012 PARIS

TRANSPORTS INDUSTRIEL DESMIRIN SA
Société anonyme à direction et conseil de surveillance au capital de 3 000 000 euros
Siège social: Zone Industrielle du Bel Air SAINT-LOUIS (Réunion) 413 817 941 RCS SAINT-PIERRE

Le Conseil de surveillance du 9 février 2023 a nommé pour une durée de six ans, à compter du 1er janvier 2023, Monsieur Armand BAUSSARD, demeurant 1 LA POSSESSION, 6, rue Luc-Donati, en qualité de Directeur Général de la société, ce en application de l'article L225-65 du Code de Commerce et de l'article 20 des statuts de la société.

AVIS DE MODIFICATION
Aux termes d'un acte en date des 09 et 20 mai 2019, il a été pris acte de la démission de Monsieur ELSABETH PONS de ses fonctions de coprésidente à compter du 29 mai 2019, sans qu'il y ait été procédé à son remplacement.

AVIS DE GÉRANCE
AVIS DE GÉRANCE
AVIS DE GÉRANCE
AVIS DE GÉRANCE

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément à l'article L625-1 du Code de Commerce et à l'article R625-3 du décret du 28 décembre 2005, l'ensemble des relevés de créances salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au Greffe pour les affaires suivantes :

AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un ASP en date du 23 mars 2023, il a été constitué une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.

SOCIÉTÉ G&L LEGAL
Société d'Avocats Inter-banquiers SAS au capital de 110 000 €
Siège social: 11, boulevard Sébastopol 97012 PARIS

TRANSPORTS INDUSTRIEL DESMIRIN SA
Société anonyme à direction et conseil de surveillance au capital de 3 000 000 euros
Siège social: Zone Industrielle du Bel Air SAINT-LOUIS (Réunion) 413 817 941 RCS SAINT-PIERRE

Le Conseil de surveillance du 9 février 2023 a nommé pour une durée de six ans, à compter du 1er janvier 2023, Monsieur Armand BAUSSARD, demeurant 1 LA POSSESSION, 6, rue Luc-Donati, en qualité de Directeur Général de la société, ce en application de l'article L225-65 du Code de Commerce et de l'article 20 des statuts de la société.

AVIS DE MODIFICATION
Aux termes d'un acte en date des 09 et 20 mai 2019, il a été pris acte de la démission de Monsieur ELSABETH PONS de ses fonctions de coprésidente à compter du 29 mai 2019, sans qu'il y ait été procédé à son remplacement.

AVIS DE GÉRANCE
AVIS DE GÉRANCE
AVIS DE GÉRANCE
AVIS DE GÉRANCE

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément à l'article L625-1 du Code de Commerce et à l'article R625-3 du décret du 28 décembre 2005, l'ensemble des relevés de créances salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au Greffe pour les affaires suivantes :

AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un ASP en date du 23 mars 2023, il a été constitué une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.

SOCIÉTÉ G&L LEGAL
Société d'Avocats Inter-banquiers SAS au capital de 110 000 €
Siège social: 11, boulevard Sébastopol 97012 PARIS

TRANSPORTS INDUSTRIEL DESMIRIN SA
Société anonyme à direction et conseil de surveillance au capital de 3 000 000 euros
Siège social: Zone Industrielle du Bel Air SAINT-LOUIS (Réunion) 413 817 941 RCS SAINT-PIERRE

Le Conseil de surveillance du 9 février 2023 a nommé pour une durée de six ans, à compter du 1er janvier 2023, Monsieur Armand BAUSSARD, demeurant 1 LA POSSESSION, 6, rue Luc-Donati, en qualité de Directeur Général de la société, ce en application de l'article L225-65 du Code de Commerce et de l'article 20 des statuts de la société.

AVIS DE MODIFICATION
Aux termes d'un acte en date des 09 et 20 mai 2019, il a été pris acte de la démission de Monsieur ELSABETH PONS de ses fonctions de coprésidente à compter du 29 mai 2019, sans qu'il y ait été procédé à son remplacement.

AVIS DE GÉRANCE
AVIS DE GÉRANCE
AVIS DE GÉRANCE
AVIS DE GÉRANCE

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément à l'article L625-1 du Code de Commerce et à l'article R625-3 du décret du 28 décembre 2005, l'ensemble des relevés de créances salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au Greffe pour les affaires suivantes :

AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un ASP en date du 23 mars 2023, il a été constitué une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.

SOCIÉTÉ G&L LEGAL
Société d'Avocats Inter-banquiers SAS au capital de 110 000 €
Siège social: 11, boulevard Sébastopol 97012 PARIS

TRANSPORTS INDUSTRIEL DESMIRIN SA
Société anonyme à direction et conseil de surveillance au capital de 3 000 000 euros
Siège social: Zone Industrielle du Bel Air SAINT-LOUIS (Réunion) 413 817 941 RCS SAINT-PIERRE

Le Conseil de surveillance du 9 février 2023 a nommé pour une durée de six ans, à compter du 1er janvier 2023, Monsieur Armand BAUSSARD, demeurant 1 LA POSSESSION, 6, rue Luc-Donati, en qualité de Directeur Général de la société, ce en application de l'article L225-65 du Code de Commerce et de l'article 20 des statuts de la société.

AVIS DE MODIFICATION
Aux termes d'un acte en date des 09 et 20 mai 2019, il a été pris acte de la démission de Monsieur ELSABETH PONS de ses fonctions de coprésidente à compter du 29 mai 2019, sans qu'il y ait été procédé à son remplacement.

AVIS DE GÉRANCE
AVIS DE GÉRANCE
AVIS DE GÉRANCE
AVIS DE GÉRANCE

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément à l'article L625-1 du Code de Commerce et à l'article R625-3 du décret du 28 décembre 2005, l'ensemble des relevés de créances salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au Greffe pour les affaires suivantes :

AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un ASP en date du 23 mars 2023, il a été constitué une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.

SOCIÉTÉ G&L LEGAL
Société d'Avocats Inter-banquiers SAS au capital de 110 000 €
Siège social: 11, boulevard Sébastopol 97012 PARIS

TRANSPORTS INDUSTRIEL DESMIRIN SA
Société anonyme à direction et conseil de surveillance au capital de 3 000 000 euros
Siège social: Zone Industrielle du Bel Air SAINT-LOUIS (Réunion) 413 817 941 RCS SAINT-PIERRE

Le Conseil de surveillance du 9 février 2023 a nommé pour une durée de six ans, à compter du 1er janvier 2023, Monsieur Armand BAUSSARD, demeurant 1 LA POSSESSION, 6, rue Luc-Donati, en qualité de Directeur Général de la société, ce en application de l'article L225-65 du Code de Commerce et de l'article 20 des statuts de la société.

AVIS DE MODIFICATION
Aux termes d'un acte en date des 09 et 20 mai 2019, il a été pris acte de la démission de Monsieur ELSABETH PONS de ses fonctions de coprésidente à compter du 29 mai 2019, sans qu'il y ait été procédé à son remplacement.

AVIS DE GÉRANCE
AVIS DE GÉRANCE
AVIS DE GÉRANCE
AVIS DE GÉRANCE

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTAT DE CRÉANCES SALARIALES

Conformément à l'article L625-1 du Code de Commerce et à l'article R625-3 du décret du 28 décembre 2005, l'ensemble des relevés de créances salariales résultant d'un contrat de travail a été déposé au Greffe pour les affaires suivantes :

AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un ASP en date du 23 mars 2023, il a été constitué une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée.

SOCIÉTÉ G&L LEGAL
Société d'Avocats Inter-banquiers SAS au capital de 110 000 €
Siège social: 11, boulevard Sébastopol 97012 PARIS

TRANSPORTS INDUSTRIEL DESMIRIN SA
Société anonyme à direction et conseil de surveillance au capital de 3 000 000 euros
Siège social: Zone Industrielle du Bel Air SAINT-LOUIS (Réunion) 413 817 941 RCS SAINT-PIERRE

Le Conseil de surveillance du 9 février 2023 a nommé pour une durée de six ans, à compter du 1er janvier 2023, Monsieur Armand BAUSSARD, demeurant 1 LA POSSESSION, 6, rue Luc-Donati, en qualité de Directeur Général de la société, ce en application de l'article L225-65 du Code de Commerce et de l'article 20 des statuts de la société.

AVIS DE MODIFICATION
Aux termes d'un acte en date des 09 et 20 mai 2019, il a été pris acte de la démission de Monsieur ELSABETH PONS de ses fonctions de coprésidente à compter du 29 mai 2019, sans qu'il y ait été procédé à son remplacement.

AVIS DE GÉRANCE
AVIS DE GÉRANCE
AVIS DE GÉRANCE
AVIS DE GÉRANCE

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION
AVIS DE CONSTITUTION

- **Affichage mairie :**

Arrêté de prescription de la modification simplifiée n°8 du PLU de Saint-Denis

Hall de l'Hôtel de Ville :

- ✓ **Avis au public :**



14:35 78%

[← Détails](#) [Modifier](#)

24 avril 2023 11:37

20230424_113753.jpg
/Espace de stockage interne/DCIM/
Camera
2,54 Mo 2240x4608

Samsung SM-G525F
F1,8 1/50 s 4,00mm ISO 320
Balance des blancs Auto
Aucun flash

☰ ○ <

15:04

75%

< Détails

Modifier

📅 24 avril 2023 11:38

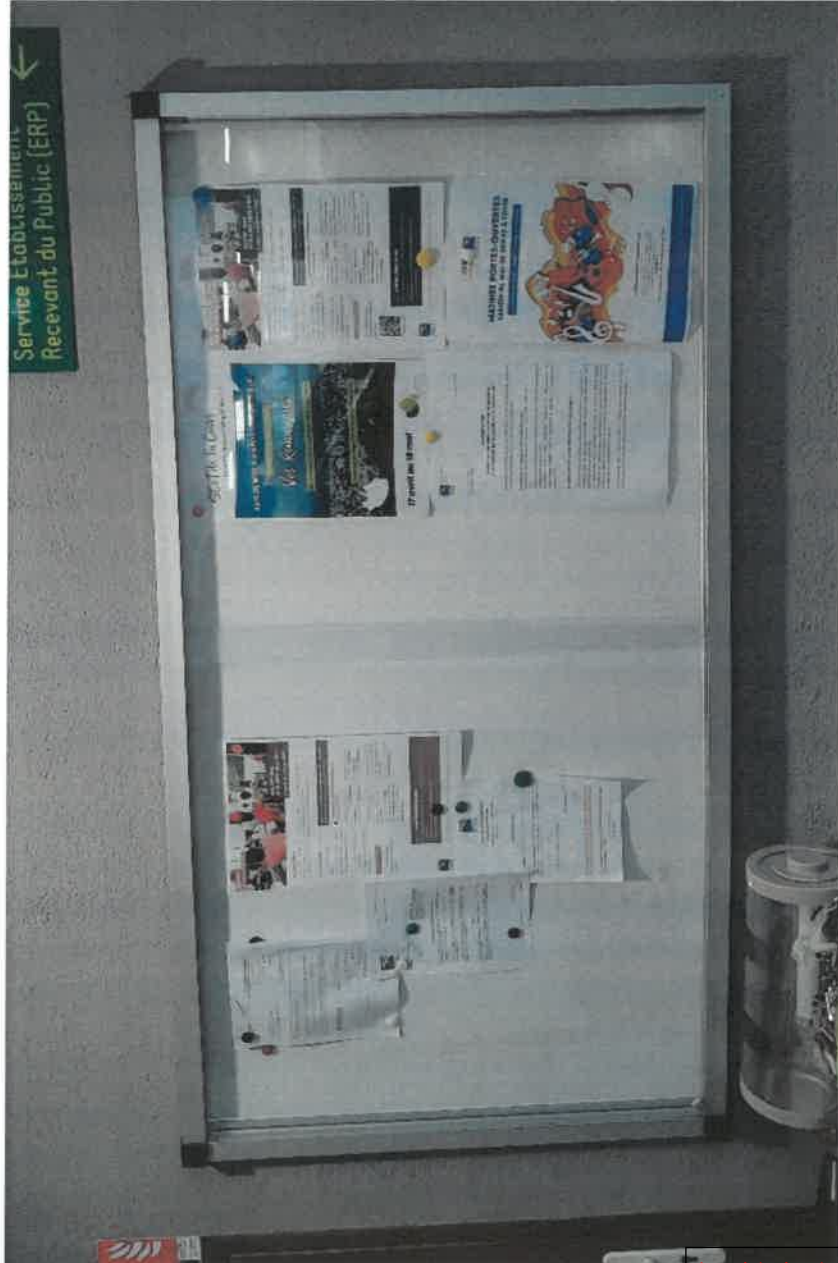
📎 20230424_113801.jpg

/Espace de stockage interne/DCIM/
Camera

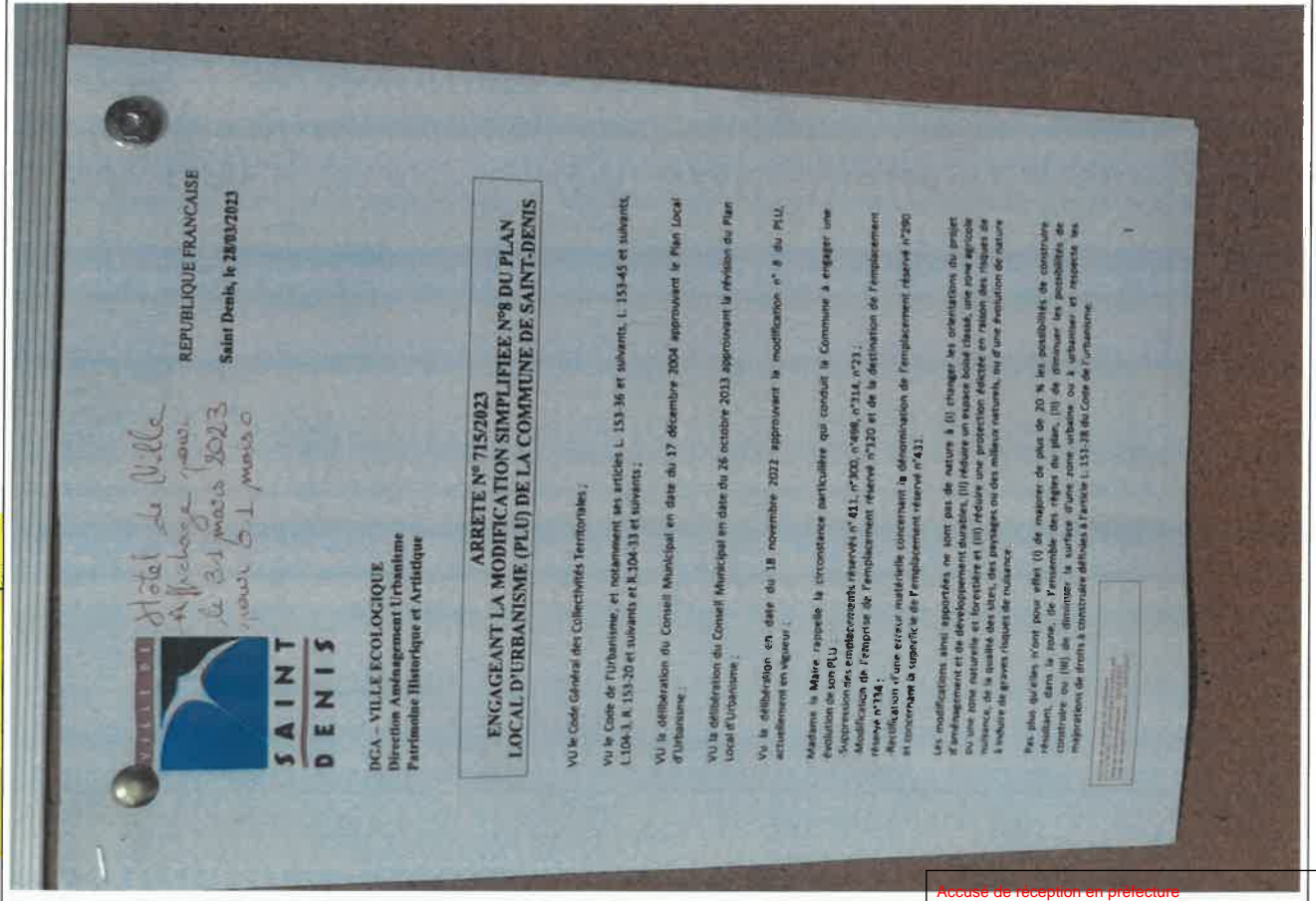
3,01 Mo 4608x2240

📷 Samsung SM-G525F

F1,8 1/50 s 4,00mm ISO 250
Balance des blancs Auto
Aucun flash



✓ Arrêté de Prescription :



11:51 96%

< Détails Modifier

📅 24 avril 2023 11:48

📎 20230424_114831.jpg
/Espace de stockage interne/DCIM/
Camera

2,25 Mo 2240x4608

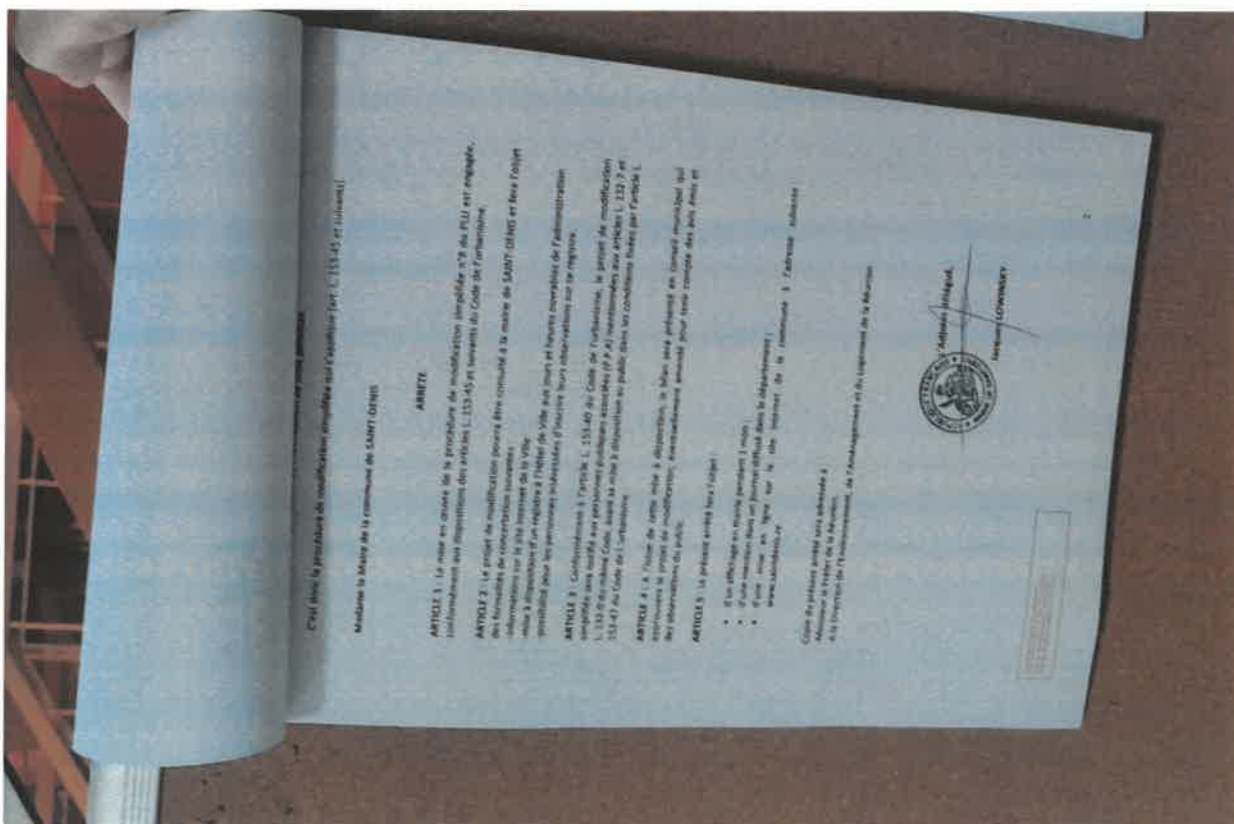
📷 Samsung SM-G525F
F1,8 1/50 s 4,00mm ISO 250
Balance des blancs Auto
Aucun flash

☰ ○ <

Détails Modifier

24 avril 2023 11:48
20230424_114841.jpg
/Espace de stockage interne/DCIM/
Camera
2,25 Mo 2240x4608

Samsung SM-G525F
F1,8 1/50 s 4,00mm ISO 250
Balance des blancs Auto
Aucun flash



C'est dans le processus de modification simplifiée (art. L. 151-45 et suivants)

Mairie de Metz de la commune de SAINT GENIS

ARRÊTE

ARTICLE 1. Le maire en vertu de la procédure de modification simplifiée n°9 du PLU est engagé, conformément aux dispositions des articles L. 151-45 et suivants du Code de l'urbanisme.

ARTICLE 2. Le projet de modification pour être soumis à la mairie de SAINT GENIS et sera l'objet d'un avis de la commission d'urbanisme.

ARTICLE 3. Conformément à l'article L. 151-40 du Code de l'urbanisme, le projet de modification L. 151-47 du Code de l'urbanisme sera soumis à un avis de consultation au public dans les conditions fixées par l'article L. 151-47 du Code de l'urbanisme.

ARTICLE 4. Le Maire de Metz met à disposition, en libre accès pendant un délai déterminé, les informations de public, conformément à l'article L. 151-47 du Code de l'urbanisme.

ARTICLE 5. La présente arrêté sera publié :

- sur affichage en mairie pendant 1 mois
- d'une manière accessible à tous sur le site internet de la commune : www.saintgenis.fr

Cette décision est publiée en vertu de l'article L. 151-47 du Code de l'urbanisme.

Le Maire de Metz, M. Christophe LUTHELMANN



Christophe LUTHELMANN

11:51

96%

< Détails

Modifier

📅 24 avril 2023 11:49

📷 20230424_114901.jpg
/Espace de stockage interne/DCIM/
Camera
2,81 Mo 4608x2240

📷 Samsung SM-G525F
F1,8 1/33 s 4,00mm ISO 250
Balance des blancs Auto
Aucun flash



☰ ○ <

Accueil Service Aménagement :
✓ Arrêté de Prescription :

14:49 4G 76%

< Détails Modifier

📅 24 avril 2023 11:36

📎 20230424_113615.jpg /Espace de stockage interne/DCIM/Camera
2,25 Mo 2240x4608

📷 Samsung SM-G525F
F1,8 1/50 s 4,00mm ISO 250
Balance des blancs Auto
Aucun flash

☰ 0 <

Document: CONCERTATION MODIFICATION SIMPLIFIEE N°8 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS

LES MODALITES DE LA CONCERTATION SONT LES SUIVANTES :

Les informations seront diffusées sur le site de la Ville (www.saintdenis.fr) /révisibles pour les personnes intéressées d'envoyer leurs observations sur le registre ouvert à l'Hôtel de Ville.

Ce registre sera mis à disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture de l'Administration de la Commune de Saint-Denis, au 10, rue de la République, à Saint-Denis, les mardis et jeudis, de 10 heures à 16 heures.

La concertation sera l'objet d'un bilan le mercredi 11 mai 2023, le projet de modification du PLU, ce bilan sera joint au dossier d'enquête publique.

Document: SCoT de la Ciner Modification simplifiée n°1

VIS DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC :

14:49

4G 76%

< Détails

Modifier

📅 24 avril 2023 11:38

📎 20230424_113843.jpg

/Espace de stockage interne/DCIM/
Camera

2,32 Mo 4608x2240

📷 Samsung SM-G525F

F1,8 1/50 s 4,00mm ISO 160

Balance des blancs Auto

Aucun flash



- [2] Approbation Modif 8 - carte 1
- [2] Approbation Modif 8 - carte 2
- [2] Approbation Modif 8 - carte 3
- [2] Approbation Modif 8 - carte 4
- [2] Approbation Modif 8 - carte 5
- [2] Approbation Modif 8 - carte 6
- [2] Approbation Modif 8 - carte 7
- [2] Approbation Modif 8 - carte 8
- [2] Approbation Modif 8 - carte 9
- [2] Approbation Modif 8 - Bilan de la concertation
- [2] Approbation Modif 8 - Pièces administratives
- [2] Modif 8 Délibération d'approbation
- [2] Approbation modif 8 - Rapport et conclusions du commissaire enquêteur
- [2] Modif 9 - Approbation 2-3 carte 3
- [2] Modif 9 - Approbation 2-4 carte 4.pdf
- [2] Modif 9 - Approbation 2-5 carte 5
- [2] Modif 9 - Approbation 2-6 carte 6
- [2] Modif 9 - Approbation 2-7 carte 7
- [2] Modif 9 - Approbation 2-8 carte 8
- [2] Modif 9 - Approbation 2-9 carte 9
- [2] Modif 9 - Approbation 3 - Extrait du Rapport Présentation modifié
- [2] Modif 9 - Approbation 4 - Bilan de la concertation
- [2] Modif 9 - Approbation 5 - Rapport et conclusions du commissaire enquêteur
- [2] Modif 9 - Approbation 6 - Pièces administratives
- [2] Modif 9 - Délibération approbation 23-09-22
- [2] Modif 9 - Approbation - 1 - Note présent M9
- [2] Modif 9 - Approbation 2-1 Carte 1
- [2] Modif 9 - Approbation 2-2 carte 2
- [2] Modification simplifiée n°8 PLU - Concertation de l'arrêté n°715/2023
- [2] PLU - Volume 1 - Octobre 2013
- [2] PLU - Volume 2 - Octobre 2013
- [2] Règlement novembre 2018 - modification simplifiée n°6 du PLU

URBANISME ET GRANDS PROJETS DÉVELOPPEMENT DURABLE

Taper ici pour rechercher

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20231012-2460-2023-AR
Date de télétransmission : 17/10/2023
Date de réception préfecture : 17/10/2023



DÉPARTEMENT **REUNION**

COMMUNE **S^tDENIS**

Registre de concertation du public

Cocher la case correspondante

- Schéma de Cohérence Territorial (S.C.O.T.)
- Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)
- Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.)
- Opération d'aménagement
- Autre

Relatif à : **Modification Simplifiée
n° 8 du PLU**

Lieu de la concertation : **Hôtel de Ville**

réf. 501 071

Berger
Levfaul

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20231012-2460-2023-AR
Date de télétransmission : 17/10/2023
Date de réception préfecture : 17/10/2023

Registre de concertation du public

Concertation préalable à : Modification simplifiée n° 8 du PLU

En exécution de ^{l'arrêté} ~~la délibération du~~ ⁽¹⁾ 715/2023

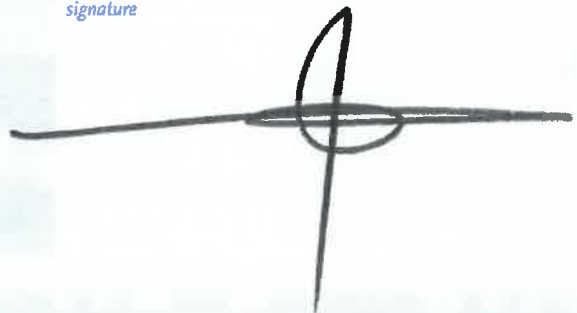
en date du 28/03/2023

je soussigné(e) ⁽²⁾ J. LOWINSKY

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, pour recevoir les observations du public.

à St Denis, le 31/03/23

signature



(1) Conseil Municipal
Comité Directeur
Conseil Communautaire

(2) Maire de..., Président du..., Préfet de...

OBSERVATIONS DU PUBLIC

SF DENIS le 28/03/2023 à 11h50.

Je soussigné M. Saboir VALLY, demeurant au 4 rue Ste Marie à SF DENIS tiens à apporter les éléments suivants dans le cadre de la suppression de l'ER n°498 au 4 rue Ste Anne à SF DENIS :

En effet, suite à un compromis signé le 07 Juin 2023 avec le propriétaire de la parcelle n° AH 245, M. BUNNERT, ce dernier à solliciter la suppression de cet emplacement réservé sur la parcelle n° AH 245 pour les raisons suivantes :

- Son projet consistera à l'édification d'un ensemble immobilier de caractère en étroite relation avec le caractère patrimonial du secteur - la réalisation de logements de bon standing ainsi que les travaux RDE correspondants seront traités avec rigueur, qualité et concertation avec les services urbanisme de la mairie et l'ABF.

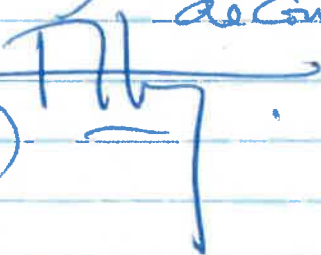


- Le projet permettra par ailleurs de supprimer cette "dent creuse"
urbaine et conforter le caractère urbain, patrimonial du secteur.

Le traitement qualitatif du projet intégrera des matériaux nobles

Fait à Le Havre le 28/03/2023: M. Sabir VALEY pour
le "SCCV LE PICASSO" en cours
de constitution.

(chanase974@gmail.com)



Registre de concertation clos le 06 octobre 2023

1 observations ont été consignées au registre

0 lettres ou notes écrites sont annexées au présent registre.

signature



Jacques LOWINSKY